



# Producteurs et productrices acéricoles de la Beauce



## ***RAPPORT ANNUEL 2019***



***MERCREDI, LE 7 OCTOBRE 2020***

---

# TABLE DES MATIÈRES

---



	Pages
Avis de convocation .....	1
Programmes de la soirée .....	2
Rapport d'activités .....	3
Suivi des résolutions .....	5
Conseil d'administration 2019-2020.....	6
Délégués et substituts.....	7
Résolution .....	9
Statistiques.....	10

# AVIS DE CONVOCATION

Saint-Georges, le 25 septembre 2020

Aux productrices et producteurs acéricoles de la Beauce,

Vous êtes cordialement invités à l'assemblée générale annuelle des Producteurs et productrices acéricoles de la Beauce, ainsi qu'à l'assemblée du groupe d'acériculteurs de la Beauce visés par le Plan conjoint. Celles-ci auront lieu de façon virtuelle :

**MERCREDI 7 OCTOBRE 2020**  
**À COMPTER DE 19 H 30**

**POUR VOUS CONNECTER À LA RÉUNION :**

<https://us02web.zoom.us/j/3709674469?pwd=VmRKaFlmUjlUYjJUWQOWmpOV2Zldz09>

**ID de réunion : 370 967 4469**

**Mot de passe : 902707**

Une ligne téléphonique va également être mise à la disposition des producteurs qui n'ont pas accès à internet :

No de téléphone : 1 438 809-7799. Des frais d'interurbains peuvent s'appliquer.

Code d'accès : 370 967 4469 suivi du #

**Votre inscription est obligatoire avant la tenue de la rencontre. Vous devez communiquer avec Mme Linda Roy au 418 228-5588 (poste 1266) ou au 1 888 938-3872.**

**Veillez prendre note, que les représentants des Producteurs et productrices acéricoles du Québec ne seront pas présents pour présenter l'actualité de la production acéricole. Leur présence sera virtuelle afin de répondre aux questions des producteurs.**

**Au programme cette année :**

- Rapport d'activités du Syndicat ;
- Rapport financier du Syndicat ;
- Nomination de l'expert-comptable ;
- Élection des délégués et administrateurs ;
- Résolutions des membres.

Vous trouverez, au verso, l'ordre du jour de chacune de ces assemblées. Les documents de la rencontre seront disponibles sur le site internet de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches à partir du 8 octobre.

Au plaisir de vous rencontrer!



Alain Roy, secrétaire

AR/lr

(ordres du jour au verso)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES  
ACÉRICOLES DE LA BEAUCE

MERCREDI 7 OCTOBRE 2020

## RÉUNION SYNDICALE

- 19 h 30
1. Ouverture de l'assemblée par le président
  2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
  3. Lecture et adoption du programme de la soirée
  4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Syndicat des acériculteurs de la Beauce du 2 octobre 2019
  5. Mot du président
  6. Rapport sommaire des activités du Syndicat et suivi des résolutions
  7. Présentation et adoption des états financiers
  8. Nomination d'un expert-comptable
  9.
    - a) Élection des administrateurs du Syndicat (3)
    - b) Nomination des délégués (18) et substituts (6) pour l'assemblée générale annuelle des *Producteurs et productrices acéricoles du Québec*
  10. Résolutions du conseil d'administration et des membres
  11. Divers
  12. Mot de la fin et levée de l'assemblée.

---

## RÉUNION DU PLAN CONJOINT

1. Ouverture de l'assemblée de groupe des producteurs visés par le Plan conjoint
2. Élection du président d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption du programme de la soirée
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée de groupe des producteurs visés par le Plan conjoint du 2 octobre 2019
6. Nomination des délégués et substituts à l'assemblée de groupe des producteurs visés par le Plan conjoint
7. Résolutions
8. Divers
9. Mot de la fin et levée de l'assemblée.

## ◆ Assemblée générale annuelle

- ◆ Tenue le 2 octobre 2019.
- ◆ Environ 140 acéricultrices et acériculteurs présents.
- ◆ Trois (3) résolutions adoptées. Le suivi vous sera présenté à la page 5.

## ◆ Administration

Le conseil d'administration s'est réuni à trois (3) reprises au cours de la dernière année et deux (2) conférences téléphoniques ont été tenues. Le conseil d'administration a étudié, analysé et pris des décisions sur les sujets d'importance suivants :

- ◆ Volumes de production 2019–2020;
- ◆ Paiements, le classement, les ventes et les inventaires;
- ◆ Promotion des produits;
- ◆ Budget de commandites;
- ◆ Préparation de l'AGA et des résolutions;
- ◆ Formation du Conseil exécutif et représentations;
- ◆ Enjeux de la production acéricole et la COVID-19;
- ◆ Mouvement « Local plus que jamais »;
- ◆ Candidats Prix Gilles Gauvreau;
- ◆ Budget MRC des Etchemins;
- ◆ Boutique en ligne;
- ◆ Terres publiques;
- ◆ Planification de l'AGA des *Producteurs et productrices acéricoles du Québec*;
- ◆ Préparation à la soirée d'information;
- ◆ Normes californiennes;
- ◆ Convention de mise en marché;
- ◆ Statistiques régionales;
- ◆ Lancée officielle de la production acéricole;
- ◆ Nouveau nom du Syndicat;
- ◆ Projet de réglementation sur le contingentement;
- ◆ Les dernières décisions de la *Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec*;
- ◆ Spectracer et reclassement;
- ◆ Programmes PPA sans classement;
- ◆ Milieux humides.

## ◆ Représentations

Le président représente les acériculteurs de la région aux instances provinciales et régionales (conseil d'administration). Notre président siège au Conseil exécutif des Producteurs et productrices acéricoles du Québec.

Les administrateurs participent aux séances du conseil d'administration. Également, certains administrateurs sont désignés pour assister aux réunions des syndicats locaux.

## ◆ Information

Le plan d'information du Syndicat consiste à tenir deux assemblées où tous les producteurs sont convoqués, soit une en février (avant la récolte) et une autre en octobre.

Le bulletin d'information *La Source en Chaudière-Appalaches* et notre site internet sont utilisés pour transmettre les principales actualités acéricoles aux producteurs et productrices.

Les acériculteurs peuvent également obtenir l'information désirée en téléphonant, ou encore, en se présentant au bureau du Syndicat.

## ◆ Promotion

Le Syndicat s'implique dans plusieurs activités promotionnelles et commande aussi des produits de l'érable lors d'événements régionaux.

## ◆ Personnel

Alain Roy, secrétaire du Syndicat  
Linda Roy, travaux de secrétariat  
Line Fluet, travaux de comptabilité

TITRE	DEMANDES	SUITES
<p><b>Acceptation quant à la modification de la dénomination du Syndicat</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De modifier la dénomination sociale du Syndicat pour : « <b>Producteurs et productrices acéricoles de la Beauce</b> »</li> <li>- Que le président et le secrétaire soient autorisés, pour et au nom du Syndicat, à signer tout document ainsi qu'à entreprendre toute autre action nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;</li> <li>- Que les démarches soient entreprises afin de refléter ces changements auprès des autorités concernées, s'il y a lieu ; ex. : Registre des entreprises du Québec;</li> <li>- De changer les règlements du Syndicat en inscrivant les nouveaux noms aux articles concernés, soit : articles 3.01 d) et 8.01, ainsi qu'au Code de déontologie à l'article 1.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actuellement en procédure d'acceptation par <i>le Registraire des entreprises du Québec</i>.</li> </ul>
<p><b>Modalités au Programme catastrophes naturelles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De vérifier pourquoi ces cinq (5) points ont été ignorés par la Régie (est-ce que c'est un oubli de leur part?) et de demander à la Régie d'ajouter ces points au Règlement et de prolonger le délai de deux (2) ans afin que celui-ci soit plus réaliste selon l'ampleur de la catastrophe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les membres du comité suggèrent de laisser une certaine latitude administrative pour appliquer ces points. Ils demandent à M<sup>e</sup> Coallier de travailler sur ce dossier.</li> </ul>
<p><b>Programme catastrophes naturelles – Perte de l'arbre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'étudier la possibilité de doter les producteurs acéricoles d'un programme pour compenser financièrement la perte monétaire de l'arbre qui est perdu autant pour une infestation d'insectes ou en cas de catastrophes naturelles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les membres du comité recommandent de transmettre cette résolution à l'UPA pour une prise de décision.</li> </ul>

# CONSEIL D'ADMINISTRATION 2019 - 2020

ROLE	MRC	ADRESSE	TELEPHONE
<b>Président</b>	Les Etchemins	M. Marcel Larochelle * 630, 50 <sup>e</sup> Rue Saint-Prosper, Qc G0M 1Y0	418 594-8100
<b>Vice-président</b>	Beauce-Sartigan	M. Francis Roy 967, 35 <sup>e</sup> Rue Saint-Prosper, Qc G0M 1Y0	418 225-0256
<b>Exécutif</b>	Robert-Cliche	M. Valère Bolduc * 717, Route 108 Saint-Alfred, Qc G0M 1L0	418 774-5289
<b>Administrateurs</b>	Beauce-Sartigan	M. Régis Boutin * 5905, 6 <sup>e</sup> Avenue Saint-Georges, Qc G5Z 1N7	418 227-0333
	Robert Cliche	M. Renaud Champagne 2398, 130 <sup>e</sup> Rue Saint-Georges, Qc G5Y 7G9	418 485-6898
	Les Etchemins	M. Richard Fleury 175, Rang C Sainte-Rose-de-Watford, Qc G0R 4G0	418 267-4068
	Les Etchemins	M. Louis-Gilles Lapointe 28, rang Saint-Cyrille Saint-Magloire, Qc G0R 3M0	418 257-4396
	Beauce-Sartigan	M. Fabien Roy 5250, 6 <sup>e</sup> Avenue Saint-Georges, Qc G5Z 1N9	418 228-8757
	Robert-Cliche	M. Rémi Maheux 558, avenue Robert Cliche Saint-Joseph, Qc G0S 2V0	418 397-4591
<b>Observateur</b>		M. Marco Gagné 1411, Route 276 Saint-Joseph, Qc G0S 2V0	418 386-6116
<b>Secrétaire</b>		M. Alain Roy 2550, 127 <sup>e</sup> Rue Saint-Georges, Qc G5Y 5L1	418 228-5588 1 888 938-3872

\* Administrateurs sortants de charge

## RÉGLEMENTATION

2 délégués de base	2
1 délégué / 100 producteurs	15
1 délégué de droit (président)	<u>1</u>
<b>TOTAL</b>	<b><u>18</u></b>

Les délégués (18), excluant le président, sont nommés parmi les acériculteurs des trois MRC suivantes: Beauce-Sartigan, Les Etchemins et Robert-Cliche.

## HYPOTHÈSE

A) 9 administrateurs	9
B) 3 délégués par MRC	<u>9</u>
<b>TOTAL</b>	<b><u>18</u></b>

## SUBSTITUTS

2 par MRC =	<b>6</b>
-------------	----------

Selon le Règlement des *Producteurs et productrices acéricoles de la Beauce*, pour être nommé délégué ou substitut, l'acéricultrice ou l'acériculteur doit produire ou mettre en marché des produits de l'érable, et son principal site d'exploitation doit être situé dans la MRC Les Etchemins, Robert-Cliche ou Beauce-Sartigan. Pour l'AGA des *Producteurs et productrices acéricoles du Québec* et celle du Plan conjoint, le délégué doit détenir un contingent. Quant à la partie syndicale de l'AGA, le délégué doit produire pour plus de 5 000 \$.

# DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS

SECTEURS	ADMINISTRATEURS	DÉLÉGUÉS	SUBSTITUTS
<b>BEAUCE-SARTIGAN</b>	M. Régis Boutin 5905, 6 <sup>e</sup> Avenue Saint-Georges Qc G5Z 1N7 418 227-0333	M. Dominique Pépin 1095, 159 <sup>e</sup> Rue Saint-Georges Qc G5Z 7C3 418 230-6009	M. Jean Patry 28, 1 <sup>re</sup> Rue Leclerc Saint-Benoit-Lâbre G0M 1P0 418 226-5904
	M. Fabien Roy 5250, 6 <sup>e</sup> Avenue Saint-Georges Qc G5Z 1N9 418 228-8757	M. Jasmin Boutin 320, 4 <sup>e</sup> Rang Nord Saint-Georges, Qc G5Z 1X1 418 225-1996	M. Michel Thibodeau 696, av St-Jean-de-la-Lande Saint-Georges Qc G5Z 0M2 418 228-6094
	M. Francis Roy 967, 35 <sup>e</sup> Rue Saint-Prosper Qc G0M 1Y0 418 225-0256		
<b>LES ETCHEMINS</b>	M. Richard Fleury 175, Rang C Sainte-Rose Qc G0R 4G0 418 267-4068	M. Rémi Bolduc 46, avenue Lambert Beauceville Qc G5X 1T8 418 774-0609	M. Ronald Gosselin 528, de l'Église Saint-Cyprien Qc G0R 1B0 418 383-5116
	M. Louis-Gilles Lapointe 28, rang Saint-Cyrille Saint-Magloire Qc G0R 3M0 418 257-4396	M. Marcel Morissette 177, Route 204 Sainte-Justine Qc G0R 1Y0 418 383-5177	M. Francis Champagne 2287, 16 <sup>e</sup> Avenue Saint-Prosper Qc G0M 1Y0 819 345-5260
	M. Marcel Larochelle 630, 50 <sup>e</sup> Rue Saint-Prosper Qc G0M 1Y0 418 594-8100		
<b>ROBERT-CLICHE</b>	M. Valère Bolduc 717, Route 108 Saint-Alfred Qc G0M 1L0 418 774-5289	M. Fernand Bolduc 669, Route 108 Beauceville Qc G5X 3A8 418 774-6593	M. Guy Fluet 145, Rang 4 Nord Saint-Victor Qc G0M 2B0 418 588-6507
	M. Renaud Champagne 2398, 130 <sup>e</sup> Rue Saint-Georges Qc G5Y 7G9 418 485-6898	M. Michel Maheux 301, Route du Golf Beauceville Qc G5X 2V1 418 774-4114	M. André Jacques 2049, Route 112 Saint-Frédéric Qc G0N 1P0 418 253-5762
	M. Rémi Maheux 558, avenue Robert-Cliche Saint-Joseph Qc G0S 2V0 418 397-4591		

## Système de classement Acer Division Inspection (ADI)

- CONSIDÉRANT que le volume de sirop à classer par (ADI) est au-delà des 100 millions de livres depuis 2013 et que ce volume sera en croissance dans les prochaines années. Pour 2020, au 21 septembre, le volume de sirop classé est de 143 millions de livres et le classement n'est pas terminé;
- CONSIDÉRANT que le délai d'attente pour le classement dépasse largement l'échéance espérée par les producteurs, et ce, depuis les dernières années;
- CONSIDÉRANT que les *Producteurs et productrices acéricoles du Québec* cherchent des alternatives pour accommoder les producteurs et productrices afin d'atténuer ces contrecoups :
- PPA sans classement;
  - Report de la date limite de livraison sans pénalité au 30 octobre au lieu du 30 septembre;
- CONSIDÉRANT que beaucoup de producteurs sont insatisfaits des résultats de leur classement;
- CONSIDÉRANT qu'un pourcentage important et anormalement haut doit être révisé par un humain après le classement effectué par Spectracer;
- CONSIDÉRANT que près de 40% des révisions de classement reviennent à un résultat positif, amélioré ou à un grade supérieur;
- CONSIDÉRANT qu'en attendant cette révision de classement (à l'automne) l'entreprise subit des conséquences financières importantes;
- CONSIDÉRANT que tous ces irritants font en sorte que les *Producteurs et productrices acéricoles du Québec* ont mis en place un comité pour réévaluer le système de classement au complet.

Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée annuelle des *Producteurs et productrices acéricoles de la Beauce* demandent aux *Producteurs et productrices acéricoles du Québec* :

- D'accentuer les rencontres de ce comité mis en place afin de réévaluer le système de classement au complet pour obtenir un système de classement plus fonctionnel pour la prochaine récolte au printemps 2021;
- Le Syndicat appuie fortement l'initiative des PPAQ sur la mise en place de ce comité.

## Production acéricole au Québec, au Canada et aux États-Unis en 2019

Région administrative	Nbre entreprises en production	Nombre d'entailles	Nombre de livres	Rendement (lb/entaille)
Chaudière-Appalaches	3 258	17 276 533	54 392 782	3 ,15 <sup>(2)</sup>
Bas Saint-Laurent/Gaspésie	553	9 294 051	35 202 300	3,79 <sup>(2)</sup>
Estrie	815	7 803 762	26 906 525	3,45 <sup>(2)</sup>
Centre-du-Québec	754	4 260 384	15 285 474	3,59 <sup>(2)</sup>
Montérégie	525	3 227 404	13 386 638	4,15 <sup>(2)</sup>
Capitale nationale, Saguenay/Lac-Saint-Jean	201	1 514 415	4 508 256	2,98 <sup>(2)</sup>
Laurentides, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue	169	1 702 643	5 660 827	3,32 <sup>(2)</sup>
Mauricie	85	606 639	1 647 150	2,72 <sup>(2)</sup>
Lanaudière, Laval, Montréal	148	753 694	2 422 240	3,21 <sup>(2)</sup>
<b>Production du Québec</b>	<b>6 508<sup>(1)</sup></b>	<b>46 439 525<sup>(2)</sup></b>	<b>159 412 192<sup>(2)</sup></b>	<b>3,43<sup>(2)</sup></b>
Autres provinces canadiennes	3 605 <sup>(5)</sup>	4 466 327 <sup>(5)</sup>	15 502 500 <sup>(3)</sup>	3,47
États-Unis	N/D	14 334 000 <sup>(4)</sup>	49 196 822 <sup>(4)</sup>	3,43 <sup>(4)</sup>
<b>Production mondiale 2019</b>	<b>N / D</b>	<b>65 239 852</b>	<b>224 111 514</b>	<b>3,44</b>

**Sources :**

- (1) Estimé à partir de la base de données 2019 des Producteurs et productrices acéricoles du Québec
- (2) Enquête du Groupe AGÉCO, 2019 (sondage 1 200 entreprises)
- (3) Statistique Canada, CANSIM, tableau 001-0008
- (4) USDA, National Agricultural Statistics Service, Juin 2019 et estimé PPAQ pour les états non fournis
- (5) Recensement de l'agriculture 2016, Statistique Canada

## Production acéricole au Québec, au Canada et aux États-Unis de 2002 à 2019

Production en millions de livres

ANNÉE	QUÉBEC <sup>(1)</sup>		AUTRES PROVINCES <sup>(2)</sup>		ÉTATS-UNIS <sup>(3)</sup>		TOTAL
	Livres	%	Livres	%	Livres	%	
<b>2002</b>	71,630	78,0	5,274	5,7	14,957	16,3	91,861
<b>2003</b>	86,000	81,9	5,287	5,0	13,666	13,0	104,953
<b>2004</b>	86,410	79,6	5,499	5,1	16,622	15,3	108,531
<b>2005</b>	74,010	79,1	5,896	6,3	13,699	14,6	93,606
<b>2006</b>	68,636	75,2	6,599	7,2	15,983	17,5	91,218
<b>2007</b>	61,651	72,8	6,333	7,5	16,732	19,8	84,716
<b>2008</b>	58,772	68,5	5,976	7,0	21,089	24,6	85,837
<b>2009</b>	109,373	74,5	10,892	7,4	26,516	18,1	146,781
<b>2010</b>	88,078	74,7	8,281	7,0	21,564	18,3	117,923
<b>2011</b>	101,869	70,7	11,395	7,9	30,818	21,4	144,082
<b>2012</b>	96,138	76,8	7,923	6,3	21,045	16,8	125,107
<b>2013</b>	120,324	69,9	12,852	7,5	38,859	22,6	172,035
<b>2014</b>	113,722	70,6	11,912	7,4	35,417	22,0	161,052
<b>2015</b>	107,168	68,9	10,839	7,0	37,656	24,2	155,663
<b>2016</b>	148,177	71,4	12,906	6,2	46,416	22,4	207,499
<b>2017</b>	152,250	71,5	13,685	6,4	47,122	22,1	213,057
<b>2018</b>	118,094	67,2	11,679	6,7	45,887	26,1	175,660
<b>2019</b>	159,413	71,1	15,503	6,9	49,197	22,0	224,112

Note : Les pourcentages sont calculés par rapport à la production totale (dernière colonne).

Sources :

- (1) Groupe AGÉCO et PPAQ, 2002 à 2019
- (2) Statistique Canada, CANSIM, Tableau 001-0008
- (3) USDA, National Agricultural Statistics Service, Juin 2019

## Rendements par région administrative au Québec, de 2009 à 2019

### Rendements livre par entaille

Région administrative	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Abitibi-Témiscamingue	2.81	2.22	2.65	2.06	2.72	2.61	2.44	3.21	3.48	2.68	3.32
Bas-St-Laurent	2.84	1.80	2.44	2.62	2.96	3.18	2.96	2.96	3.89	1.53	3.79
Capitale-Nationale	2.45	2.11	2.59	2.29	3.06	2.82	2.45	3.54	3.47	2.57	2.98
Centre-du-Québec	2.58	2.19	2.56	2.22	2.94	2.68	2.45	3.82	3.68	3.40	3.59
Chaudière-Appalaches	2.57	1.96	2.18	2.20	2.69	2.43	2.38	3.48	3.14	2.35	3.15
Estrie	2.64	2.23	2.43	2.13	2.85	2.60	2.43	3.79	3.38	2.88	3.45
Gaspésie	2.84	1.80	2.44	2.62	2.96	3.18	2.96	2.96	3.89	1.53	3.79
Lanaudière	2.56	2.14	2.52	2.08	2.52	2.50	2.28	3.58	3.14	3.29	3.21
Laurentides	2.81	2.22	2.65	2.06	2.72	2.61	2.44	3.21	3.48	2.68	3.32
Laval	2.56	2.14	2.52	2.08	2.52	2.50	2.28	3.58	3.14	3.29	3.21
Mauricie	2.58	2.19	2.56	2.22	2.94	2.65	2.39	3.33	3.15	2.12	2.72
Montérégie	2.76	2.45	2.81	1.76	2.93	2.84	2.77	3.68	3.87	4.09	4.15
Montréal	2.56	2.14	2.52	2.08	2.52	2.50	2.28	3.58	3.14	3.29	3.21
Outaouais	2.81	2.22	2.65	2.06	2.72	2.61	2.44	3.21	3.48	2.68	3.32
PROVINCIAL	2.65	2.04	2.39	2.24	2.82	2.67	2.53	3.47	3.45	2.52	3.43

Source :  
Enquête Groupe Agéco

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE  
PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES  
ACÉRICOLES DE LA BEAUCE

MERCREDI 7 OCTOBRE 2020

## RÉUNION SYNDICALE

- 19 h 30
1. Ouverture de l'assemblée par le président
  2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
  3. Lecture et adoption du programme de la soirée
  4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Syndicat des acériculteurs de la Beauce du 2 octobre 2019
  5. Mot du président
  6. Rapport sommaire des activités du Syndicat et suivi des résolutions
  7. Présentation et adoption des états financiers
  8. Nomination d'un expert-comptable
  9.
    - a) Élection des administrateurs du Syndicat (3)
    - b) Nomination des délégués (18) et substituts (6) pour l'assemblée générale annuelle des *Producteurs et productrices acéricoles du Québec*
  10. Résolutions du conseil d'administration et des membres
  11. Divers
  12. Mot de la fin et levée de l'assemblée.

## RÉUNION DU PLAN CONJOINT

1. Ouverture de l'assemblée de groupe des producteurs visés par le Plan conjoint
2. Élection du président d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption du programme de la soirée
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée de groupe des producteurs visés par le Plan conjoint du 2 octobre 2019
6. Nomination des délégués et substituts à l'assemblée de groupe des producteurs visés par le Plan conjoint
7. Résolutions
8. Divers
9. Mot de la fin et levée de l'assemblée.

## ◆ Assemblée générale annuelle

- ◆ Tenue le 2 octobre 2019.
- ◆ Environ 140 acéricultrices et acériculteurs présents.
- ◆ Trois (3) résolutions adoptées. Le suivi vous sera présenté à la page 5.

## ◆ Administration

Le conseil d'administration s'est réuni à trois (3) reprises au cours de la dernière année et deux (2) conférences téléphoniques ont été tenues. Le conseil d'administration a étudié, analysé et pris des décisions sur les sujets d'importance suivants :

- ◆ Volumes de production 2019–2020;
- ◆ Paiements, le classement, les ventes et les inventaires;
- ◆ Promotion des produits;
- ◆ Budget de commandites;
- ◆ Préparation de l'AGA et des résolutions;
- ◆ Formation du Conseil exécutif et représentations;
- ◆ Enjeux de la production acéricole et la COVID-19;
- ◆ Mouvement « Local plus que jamais »;
- ◆ Candidats Prix Gilles Gauvreau;
- ◆ Budget MRC des Etchemins;
- ◆ Boutique en ligne;
- ◆ Terres publiques;
- ◆ Planification de l'AGA des *Producteurs et productrices acéricoles du Québec*;
- ◆ Préparation à la soirée d'information;
- ◆ Normes californiennes;
- ◆ Convention de mise en marché;
- ◆ Statistiques régionales;
- ◆ Lancée officielle de la production acéricole;
- ◆ Nouveau nom du Syndicat;
- ◆ Projet de réglementation sur le contingentement;
- ◆ Les dernières décisions de la *Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec*;
- ◆ Spectracer et reclassement;
- ◆ Programmes PPA sans classement;
- ◆ Milieux humides.

## ◆ Représentations

Le président représente les acériculteurs de la région aux instances provinciales et régionales (conseil d'administration). Notre président siège au Conseil exécutif des Producteurs et productrices acéricoles du Québec.

Les administrateurs participent aux séances du conseil d'administration. Également, certains administrateurs sont désignés pour assister aux réunions des syndicats locaux.

## ◆ Information

Le plan d'information du Syndicat consiste à tenir deux assemblées où tous les producteurs sont convoqués, soit une en février (avant la récolte) et une autre en octobre.

Le bulletin d'information *La Source en Chaudière-Appalaches* et notre site internet sont utilisés pour transmettre les principales actualités acéricoles aux producteurs et productrices.

Les acériculteurs peuvent également obtenir l'information désirée en téléphonant, ou encore, en se présentant au bureau du Syndicat.

## ◆ Promotion

Le Syndicat s'implique dans plusieurs activités promotionnelles et commande aussi des produits de l'érable lors d'événements régionaux.

## ◆ Personnel

Alain Roy, secrétaire du Syndicat  
Linda Roy, travaux de secrétariat  
Line Fluet, travaux de comptabilité

TITRE	DEMANDES	SUITES
<p><b>Acceptation quant à la modification de la dénomination du Syndicat</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De modifier la dénomination sociale du Syndicat pour : « <b>Producteurs et productrices acéricoles de la Beauce</b> »</li> <li>- Que le président et le secrétaire soient autorisés, pour et au nom du Syndicat, à signer tout document ainsi qu'à entreprendre toute autre action nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;</li> <li>- Que les démarches soient entreprises afin de refléter ces changements auprès des autorités concernées, s'il y a lieu ; ex. : Registre des entreprises du Québec;</li> <li>- De changer les règlements du Syndicat en inscrivant les nouveaux noms aux articles concernés, soit : articles 3.01 d) et 8.01, ainsi qu'au Code de déontologie à l'article 1.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actuellement en procédure d'acceptation par <i>le Registraire des entreprises du Québec</i>.</li> </ul>
<p><b>Modalités au Programme catastrophes naturelles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De vérifier pourquoi ces cinq (5) points ont été ignorés par la Régie (est-ce que c'est un oubli de leur part?) et de demander à la Régie d'ajouter ces points au Règlement et de prolonger le délai de deux (2) ans afin que celui-ci soit plus réaliste selon l'ampleur de la catastrophe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les membres du comité suggèrent de laisser une certaine latitude administrative pour appliquer ces points. Ils demandent à M<sup>e</sup> Coallier de travailler sur ce dossier.</li> </ul>
<p><b>Programme catastrophes naturelles – Perte de l'arbre</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- D'étudier la possibilité de doter les producteurs acéricoles d'un programme pour compenser financièrement la perte monétaire de l'arbre qui est perdu autant pour une infestation d'insectes ou en cas de catastrophes naturelles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les membres du comité recommandent de transmettre cette résolution à l'UPA pour une prise de décision.</li> </ul>

# CONSEIL D'ADMINISTRATION 2019 - 2020

ROLE	MRC	ADRESSE	TELEPHONE
<b>Président</b>	Les Etchemins	M. Marcel Larochelle * 630, 50 <sup>e</sup> Rue Saint-Prosper, Qc G0M 1Y0	418 594-8100
<b>Vice-président</b>	Beauce-Sartigan	M. Francis Roy 967, 35 <sup>e</sup> Rue Saint-Prosper, Qc G0M 1Y0	418 225-0256
<b>Exécutif</b>	Robert-Cliche	M. Valère Bolduc * 717, Route 108 Saint-Alfred, Qc G0M 1L0	418 774-5289
<b>Administrateurs</b>	Beauce-Sartigan	M. Régis Boutin * 5905, 6 <sup>e</sup> Avenue Saint-Georges, Qc G5Z 1N7	418 227-0333
	Robert Cliche	M. Renaud Champagne 2398, 130 <sup>e</sup> Rue Saint-Georges, Qc G5Y 7G9	418 485-6898
	Les Etchemins	M. Richard Fleury 175, Rang C Sainte-Rose-de-Watford, Qc G0R 4G0	418 267-4068
	Les Etchemins	M. Louis-Gilles Lapointe 28, rang Saint-Cyrille Saint-Magloire, Qc G0R 3M0	418 257-4396
	Beauce-Sartigan	M. Fabien Roy 5250, 6 <sup>e</sup> Avenue Saint-Georges, Qc G5Z 1N9	418 228-8757
	Robert-Cliche	M. Rémi Maheux 558, avenue Robert Cliche Saint-Joseph, Qc G0S 2V0	418 397-4591
<b>Observateur</b>		M. Marco Gagné 1411, Route 276 Saint-Joseph, Qc G0S 2V0	418 386-6116
<b>Secrétaire</b>		M. Alain Roy 2550, 127 <sup>e</sup> Rue Saint-Georges, Qc G5Y 5L1	418 228-5588 1 888 938-3872

\* Administrateurs sortants de charge

## RÉGLEMENTATION

2 délégués de base	2
1 délégué / 100 producteurs	15
1 délégué de droit (président)	<u>1</u>
<b>TOTAL</b>	<b><u>18</u></b>

Les délégués (18), excluant le président, sont nommés parmi les acériculteurs des trois MRC suivantes: Beauce-Sartigan, Les Etchemins et Robert-Cliche.

## HYPOTHÈSE

A) 9 administrateurs	9
B) 3 délégués par MRC	<u>9</u>
<b>TOTAL</b>	<b><u>18</u></b>

## SUBSTITUTS

2 par MRC =	<b>6</b>
-------------	----------

Selon le Règlement des *Producteurs et productrices acéricoles de la Beauce*, pour être nommé délégué ou substitut, l'acéricultrice ou l'acériculteur doit produire ou mettre en marché des produits de l'érable, et son principal site d'exploitation doit être situé dans la MRC Les Etchemins, Robert-Cliche ou Beauce-Sartigan. Pour l'AGA des *Producteurs et productrices acéricoles du Québec* et celle du Plan conjoint, le délégué doit détenir un contingent. Quant à la partie syndicale de l'AGA, le délégué doit produire pour plus de 5 000 \$.

# DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS

SECTEURS	ADMINISTRATEURS	DÉLÉGUÉS	SUBSTITUTS
<b>BEAUCE-SARTIGAN</b>	M. Régis Boutin 5905, 6 <sup>e</sup> Avenue Saint-Georges Qc G5Z 1N7 418 227-0333	M. Dominique Pépin 1095, 159 <sup>e</sup> Rue Saint-Georges Qc G5Z 7C3 418 230-6009	M. Jean Patry 28, 1 <sup>re</sup> Rue Leclerc Saint-Benoit-Lâbre G0M 1P0 418 226-5904
	M. Fabien Roy 5250, 6 <sup>e</sup> Avenue Saint-Georges Qc G5Z 1N9 418 228-8757	M. Jasmin Boutin 320, 4 <sup>e</sup> Rang Nord Saint-Georges, Qc G5Z 1X1 418 225-1996	M. Michel Thibodeau 696, av St-Jean-de-la-Lande Saint-Georges Qc G5Z 0M2 418 228-6094
	M. Francis Roy 967, 35 <sup>e</sup> Rue Saint-Prosper Qc G0M 1Y0 418 225-0256		
<b>LES ETCHEMINS</b>	M. Richard Fleury 175, Rang C Sainte-Rose Qc G0R 4G0 418 267-4068	M. Rémi Bolduc 46, avenue Lambert Beauceville Qc G5X 1T8 418 774-0609	M. Ronald Gosselin 528, de l'Église Saint-Cyprien Qc G0R 1B0 418 383-5116
	M. Louis-Gilles Lapointe 28, rang Saint-Cyrille Saint-Magloire Qc G0R 3M0 418 257-4396	M. Marcel Morissette 177, Route 204 Sainte-Justine Qc G0R 1Y0 418 383-5177	M. Francis Champagne 2287, 16 <sup>e</sup> Avenue Saint-Prosper Qc G0M 1Y0 819 345-5260
	M. Marcel Larochelle 630, 50 <sup>e</sup> Rue Saint-Prosper Qc G0M 1Y0 418 594-8100		
<b>ROBERT-CLICHE</b>	M. Valère Bolduc 717, Route 108 Saint-Alfred Qc G0M 1L0 418 774-5289	M. Fernand Bolduc 669, Route 108 Beauceville Qc G5X 3A8 418 774-6593	M. Guy Fluet 145, Rang 4 Nord Saint-Victor Qc G0M 2B0 418 588-6507
	M. Renaud Champagne 2398, 130 <sup>e</sup> Rue Saint-Georges Qc G5Y 7G9 418 485-6898	M. Michel Maheux 301, Route du Golf Beauceville Qc G5X 2V1 418 774-4114	M. André Jacques 2049, Route 112 Saint-Frédéric Qc G0N 1P0 418 253-5762
	M. Rémi Maheux 558, avenue Robert-Cliche Saint-Joseph Qc G0S 2V0 418 397-4591		

## Système de classement Acer Division Inspection (ADI)

- CONSIDÉRANT que le volume de sirop à classer par (ADI) est au-delà des 100 millions de livres depuis 2013 et que ce volume sera en croissance dans les prochaines années. Pour 2020, au 21 septembre, le volume de sirop classé est de 143 millions de livres et le classement n'est pas terminé;
- CONSIDÉRANT que le délai d'attente pour le classement dépasse largement l'échéance espérée par les producteurs, et ce, depuis les dernières années;
- CONSIDÉRANT que les *Producteurs et productrices acéricoles du Québec* cherchent des alternatives pour accommoder les producteurs et productrices afin d'atténuer ces contrecoups :
- PPA sans classement;
  - Report de la date limite de livraison sans pénalité au 30 octobre au lieu du 30 septembre;
- CONSIDÉRANT que beaucoup de producteurs sont insatisfaits des résultats de leur classement;
- CONSIDÉRANT qu'un pourcentage important et anormalement haut doit être révisé par un humain après le classement effectué par Spectracer;
- CONSIDÉRANT que près de 40% des révisions de classement reviennent à un résultat positif, amélioré ou à un grade supérieur;
- CONSIDÉRANT qu'en attendant cette révision de classement (à l'automne) l'entreprise subit des conséquences financières importantes;
- CONSIDÉRANT que tous ces irritants font en sorte que les *Producteurs et productrices acéricoles du Québec* ont mis en place un comité pour réévaluer le système de classement au complet.

Sur motion dûment proposée et appuyée, l'assemblée annuelle des *Producteurs et productrices acéricoles de la Beauce* demandent aux *Producteurs et productrices acéricoles du Québec* :

- D'accentuer les rencontres de ce comité mis en place afin de réévaluer le système de classement au complet pour obtenir un système de classement plus fonctionnel pour la prochaine récolte au printemps 2021;
- Le Syndicat appuie fortement l'initiative des PPAQ sur la mise en place de ce comité.

## Production acéricole au Québec, au Canada et aux États-Unis en 2019

Région administrative	Nbre entreprises en production	Nombre d'entailles	Nombre de livres	Rendement (lb/entaille)
Chaudière-Appalaches	3 258	17 276 533	54 392 782	3 ,15 <sup>(2)</sup>
Bas Saint-Laurent/Gaspésie	553	9 294 051	35 202 300	3,79 <sup>(2)</sup>
Estrie	815	7 803 762	26 906 525	3,45 <sup>(2)</sup>
Centre-du-Québec	754	4 260 384	15 285 474	3,59 <sup>(2)</sup>
Montérégie	525	3 227 404	13 386 638	4,15 <sup>(2)</sup>
Capitale nationale, Saguenay/Lac-Saint-Jean	201	1 514 415	4 508 256	2,98 <sup>(2)</sup>
Laurentides, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue	169	1 702 643	5 660 827	3,32 <sup>(2)</sup>
Mauricie	85	606 639	1 647 150	2,72 <sup>(2)</sup>
Lanaudière, Laval, Montréal	148	753 694	2 422 240	3,21 <sup>(2)</sup>
<b>Production du Québec</b>	<b>6 508<sup>(1)</sup></b>	<b>46 439 525<sup>(2)</sup></b>	<b>159 412 192<sup>(2)</sup></b>	<b>3,43<sup>(2)</sup></b>
Autres provinces canadiennes	3 605 <sup>(5)</sup>	4 466 327 <sup>(5)</sup>	15 502 500 <sup>(3)</sup>	3,47
États-Unis	N/D	14 334 000 <sup>(4)</sup>	49 196 822 <sup>(4)</sup>	3,43 <sup>(4)</sup>
<b>Production mondiale 2019</b>	<b>N / D</b>	<b>65 239 852</b>	<b>224 111 514</b>	<b>3,44</b>

**Sources :**

- (1) Estimé à partir de la base de données 2019 des Producteurs et productrices acéricoles du Québec
- (2) Enquête du Groupe AGÉCO, 2019 (sondage 1 200 entreprises)
- (3) Statistique Canada, CANSIM, tableau 001-0008
- (4) USDA, National Agricultural Statistics Service, Juin 2019 et estimé PPAQ pour les états non fournis
- (5) Recensement de l'agriculture 2016, Statistique Canada

## Production acéricole au Québec, au Canada et aux États-Unis de 2002 à 2019

Production en millions de livres

ANNÉE	QUÉBEC <sup>(1)</sup>		AUTRES PROVINCES <sup>(2)</sup>		ÉTATS-UNIS <sup>(3)</sup>		TOTAL
	Livres	%	Livres	%	Livres	%	
2002	71,630	78,0	5,274	5,7	14,957	16,3	91,861
2003	86,000	81,9	5,287	5,0	13,666	13,0	104,953
2004	86,410	79,6	5,499	5,1	16,622	15,3	108,531
2005	74,010	79,1	5,896	6,3	13,699	14,6	93,606
2006	68,636	75,2	6,599	7,2	15,983	17,5	91,218
2007	61,651	72,8	6,333	7,5	16,732	19,8	84,716
2008	58,772	68,5	5,976	7,0	21,089	24,6	85,837
2009	109,373	74,5	10,892	7,4	26,516	18,1	146,781
2010	88,078	74,7	8,281	7,0	21,564	18,3	117,923
2011	101,869	70,7	11,395	7,9	30,818	21,4	144,082
2012	96,138	76,8	7,923	6,3	21,045	16,8	125,107
2013	120,324	69,9	12,852	7,5	38,859	22,6	172,035
2014	113,722	70,6	11,912	7,4	35,417	22,0	161,052
2015	107,168	68,9	10,839	7,0	37,656	24,2	155,663
2016	148,177	71,4	12,906	6,2	46,416	22,4	207,499
2017	152,250	71,5	13,685	6,4	47,122	22,1	213,057
2018	118,094	67,2	11,679	6,7	45,887	26,1	175,660
2019	159,413	71,1	15,503	6,9	49,197	22,0	224,112

Note : Les pourcentages sont calculés par rapport à la production totale (dernière colonne).

Sources :

- (1) Groupe AGÉCO et PPAQ, 2002 à 2019
- (2) Statistique Canada, CANSIM, Tableau 001-0008
- (3) USDA, National Agricultural Statistics Service, Juin 2019

## Rendements par région administrative au Québec, de 2009 à 2019

### Rendements livre par entaille

Région administrative	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Abitibi-Témiscamingue	2.81	2.22	2.65	2.06	2.72	2.61	2.44	3.21	3.48	2.68	3.32
Bas-St-Laurent	2.84	1.80	2.44	2.62	2.96	3.18	2.96	2.96	3.89	1.53	3.79
Capitale-Nationale	2.45	2.11	2.59	2.29	3.06	2.82	2.45	3.54	3.47	2.57	2.98
Centre-du-Québec	2.58	2.19	2.56	2.22	2.94	2.68	2.45	3.82	3.68	3.40	3.59
Chaudière-Appalaches	2.57	1.96	2.18	2.20	2.69	2.43	2.38	3.48	3.14	2.35	3.15
Estrie	2.64	2.23	2.43	2.13	2.85	2.60	2.43	3.79	3.38	2.88	3.45
Gaspésie	2.84	1.80	2.44	2.62	2.96	3.18	2.96	2.96	3.89	1.53	3.79
Lanaudière	2.56	2.14	2.52	2.08	2.52	2.50	2.28	3.58	3.14	3.29	3.21
Laurentides	2.81	2.22	2.65	2.06	2.72	2.61	2.44	3.21	3.48	2.68	3.32
Laval	2.56	2.14	2.52	2.08	2.52	2.50	2.28	3.58	3.14	3.29	3.21
Mauricie	2.58	2.19	2.56	2.22	2.94	2.65	2.39	3.33	3.15	2.12	2.72
Montérégie	2.76	2.45	2.81	1.76	2.93	2.84	2.77	3.68	3.87	4.09	4.15
Montréal	2.56	2.14	2.52	2.08	2.52	2.50	2.28	3.58	3.14	3.29	3.21
Outaouais	2.81	2.22	2.65	2.06	2.72	2.61	2.44	3.21	3.48	2.68	3.32
PROVINCIAL	2.65	2.04	2.39	2.24	2.82	2.67	2.53	3.47	3.45	2.52	3.43

Source :  
Enquête Groupe Agéco